



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 586-2026

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal a déposé un projet de règlement portant le numéro 586-2026 intitulé règlement à caractère provisoire sur la capacité des systèmes d'égout et d'assainissement des eaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 14 septembre 2026 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement qui permet d'interdire, pour une période n'excédant pas deux ans, tout développement futur qui entraîne des conséquences sur la capacité des infrastructures municipales, en particulier sur les réseaux d'égout dans le secteur desservi par l'usine d'épuration du parc industriel et identifié à l'annexe A du présent règlement.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 27^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno
Directrice générale adjointe et greffière